

Compte-rendu du Conseil Municipal

▪ Séance du 6 juillet 2015

Excusés : Jean-François CÔTE – Sylvie LUGRIN

URBANISME

Monsieur le Maire présente les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées en mairie depuis la précédente réunion de conseil municipal.

TRAVAUX EAUX PLUVIALES ROUTE DE LA GLIERE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Thonon-les-Bains et le SIEM acceptent de participer au financement des travaux pour supprimer les reverses d'eaux usées en amont des captages d'eau potable exploités aux Blaves, au Voua de Ly et à Praquemont. Le Conseil municipal accepte le projet de convention établi entre la commune du Lyaud, la Commune de Thonon-les-Bains et le SIEM, fixant les modalités des participations financières respectives.

TRAVAUX APE ROUTE DE LA GLIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux subventions ont été accordées pour les travaux sur le réseau d'eau potable route de la Glière : l'une d'un montant de 13 060 € allouée par le Département ; l'autre d'un montant de 78 358 € allouée par l'Agence de l'Eau. Ces subventions transiteront par le SMDEA. Le conseil municipal accepte la convention à passer avec le SMDEA.

LOCATION SALLE COMMUNALE – COURS DE YOGA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de location d'une salle communale de Madame Claire ROUTHIER, professeur de yoga. Madame ROUTHIER souhaite une salle pour enseigner le yoga, une fois par mois, le samedi matin, pour la saison 2015-2016. Le conseil municipal accepte de louer une salle communale et fixe le tarif de location à la somme de 50 € la séance.

BAISSE DES DOTATION DE L'ETAT

Le conseil municipal décide de soutenir l'action de l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, et autorise Monsieur le Maire à signer la motion de soutien proposée par l'AMF.

ACQUISITION D'UN GARAGE au « Clos de la Fruitière »

Le conseil municipal valide sa décision d'acquérir un garage dans l'immeuble « Le Clos de la Fruitière » afin d'agrandir le D'JOSS BAR. Ce garage a été estimé par France Domaine à la somme de 10 000 euros. Le conseil municipal décide d'acquérir ce local pour la somme de 10 000 euros.

QUESTIONS DIVERSES

- **Promenade des Aînés** : Monsieur le Maire remercie la commission des Aînés pour l'organisation de la promenade annuelle des Aînés qui s'est très bien déroulée ;
- **Travaux de finition mairie** : Monsieur le Maire informe que les travaux de finition de peinture ont été réalisés par l'Entreprise PLANTAZ ;

- **Canicule** : des visites chez les aînés et les personnes fragiles ont été organisées par la municipalité pour s'assurer de leur confort pendant les fortes chaleurs ;
- **Route des Chambrettes** : dans le prolongement des travaux réalisés par le SIEM, une portion de la Route des Chambrettes sera rénovée ; le coût de ces travaux est de 12 000 euros ;
- **Concert à l'église** : Monsieur le Maire remercie Luce PERNIER pour l'organisation du concert de chants russes et de gospel qui a eu lieu à l'église. Il remercie également la commission qui a organisé la fête de la musique.
- **Ecole de musique** : Monsieur le Maire informe que l'association de l'Ecole de Musique est maintenue ; elle sera dirigée par Monsieur Antoine BROUZE ;
- **Diagnostic routier** : Monsieur le Maire fait part du rapport réalisé suite aux relevés de vitesse route du Moulin d'Amphion ; trop d'excès de vitesse sont constatés dans ce secteur ; des contrôles radar pourront être réalisés par la gendarmerie ;
- **Révision du P.O.S.** : Après avoir défini les objectifs et fait un état des lieux, la commission chargée de la révision du P.L.U. commence à étudier le zonage secteur par secteur ;
- **Caravane brûlée** : le jeudi 2 juillet une caravane qui était stationnée depuis plusieurs mois près de la route forestière a été complètement brûlée.